



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

août 2013

Objet : Début des classes - Prudence aux abords des zones scolaires !

En ce début de rentrée scolaire, la Sûreté du Québec demande aux usagers de la route de porter une attention particulière à leur conduite, surtout aux abords des zones scolaires.

Dans tout le Québec, les écoliers seront nombreux à se déplacer, que ce soit à pied, en autobus ou à vélo. Afin d'assurer leur sécurité, les policiers de la Sûreté du Québec effectueront des opérations de façon intensive au cours du mois de septembre. Ces opérations impliqueront une surveillance accrue des zones scolaires.

Rappelons que c'est au moment de monter et de descendre d'un autobus que les écoliers sont le plus vulnérables. En présence d'un autobus scolaire, les usagers de la route doivent donc être vigilants, surveiller les signaux lumineux et se préparer à arrêter.

Les policiers surveilleront particulièrement le respect des limites de vitesse et des arrêts obligatoires lorsque les feux rouges intermittents des autobus scolaires sont en fonction, de même que tout ce qui pourrait compromettre la sécurité du public en général. Notez que les sanctions suivantes sont prévues par la loi :

- si vous dépassez ou croisez un autobus scolaire dont les feux rouges intermittents clignotent, vous venez de commettre une infraction entraînant l'accumulation de neuf points d'inaptitude et une amende de 200 \$ plus les frais et la contribution;
- si vous circulez à 60 km/h dans une zone de 30 km/h, vous venez de commettre une infraction entraînant l'accumulation de deux points d'inaptitude et une amende de 105 \$ plus les frais et la contribution.

La Sûreté du Québec souhaite une bonne rentrée scolaire à tous et à toutes !

Lt Marc Robert
Directeur de poste
MRC Jardins de Napierville